

**Compte rendu de la réunion du
CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
Du Lundi 4 septembre 2017**

L'an Deux mille dix-sept, le 4 septembre à 20 heures 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Madame CHAVILLON Marie-Christine**, Maire.

Étaient présents :,M.BEGUE, M. FORTIER, M CAPELLE, M. BLONDEAU, Mme ROSSET, Mme BRUNET, Mme HAMON, M BERTHON, M CANAC

Étaient excusés : M LATIL a donné procuration à Mme. BRUNET
Mme PATIN a donné procuration M. CANAC

Étaient absents Mme GUIRAL, M. MUZAS

Nombre de membres élus	14	Date de la convocation	28 août 2017
Nombre de membres présents	10	Date de l'affichage	28 août 2017
Nombre de membres votants	12		

Mme CHAVILLON ouvre la séance à 20H30 et procède à l'appel des conseillers.

Point N° 1 : Nomination d'un secrétaire de séance

Mme le Maire propose Mme BRUNET comme secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité **12 voix POUR**.

Point N° 2 : Approbation du Compte Rendu du Conseil Municipal du 17 août 2017

Mme le Maire propose l'approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 17 août 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote **12 voix POUR**.

Point N° 3 ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE L'ANNEE 2016

M. ou Mme le Maire ouvre la séance et rappelle que le code général des collectivités territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation dudit rapport, le conseil municipal,

ADOpte à l'unanimité, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif 2016
12 voix POUR

Point N° 4 : Demande d'aide financière au titre de la DSIL 2017 ruralité pour le projet « aménagement de l'accès aux bâtiments communaux aux personnes à mobilité réduite »

La loi de finances 2017 a renouvelé la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) afin de permettre, notamment, le financement d'opérations d'investissement des communes.

La ville d'Auteuil Le Roi envisage de réaliser le projet suivant « aménagement de l'accès aux bâtiments communaux aux personnes à mobilité réduite » d'un coût prévisionnel estimé à 15 813.00 € HT.

L'état par le biais du fonds de Soutien à l'investissement public local, envisage d'accompagner la réalisation de ce projet.

Plan de financement prévisionnel

BATIMENT	COUT HT	COUT TTC
LE RELAIS MULTI SERVICES	884,00 €	1 060,80 €
MAIRIE	1 113,00 €	1 335,60 €
ECOLE	11 484,00 €	13 783,20 €
BIBLIOTHEQUE ET CANTINE	1 767,00 €	2 120,40 €
VESTIAIRES STADE FOOTBALL	565,00 €	678,00 €
COUT TOTAL	15 813,00 €	18 978,00 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De décider du principe de réalisation de ces travaux
- D'approuver le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus
- D'autoriser le maire à solliciter l'Etat, au titre du fonds de soutien de l'investissement public local à hauteur de 5 000 €
- D'autoriser le maire à solliciter d'autres co-financements le cas échéant
- D'autoriser le maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve la demande de subvention au titre de la DSIL 2017 **12 voix POUR**

Point N° 5 : Triennal 2016-2019 – Choix de l'entreprise

Madame le Maire expose au conseil municipal que le rapport de la réunion d'ouverture des offres précises les points suivants :

L'avis d'appel à la concurrence a été fait sur Emarchéspublics.com du 19 juin 2017

- BOAMP avis N° 17-85500
- La date limite de remise des offres a été fixée au 21 juillet à 16h00.
- La commission MAPA a procédé lors de sa séance du 21 juillet à l'ouverture des 4 offres reçues dans les délais.

Le tableau ci-après fait apparaître le détail des offres :

N° Arrivée	Entreprises	Marché HT	Nombre de points	Synthèse RP sur 100 %
1	VIALUM	188 158.50	62	89.50
2	INEO - ENGIE	195 121.75	67	82.07
3	BOUYGUES/MTP	206 068.50	57	73.02
4	SOBECA	197 272.56	82	89.15

Au vu de l'ensemble des éléments ci-dessus,

Vu l'analyse présentée par le Groupe JSI,

La réunion d'ouverture des offres à décider de retenir l'offre de l'entreprise VIALUM pour un montant de 188 158.50 € HT, soit un **total TTC de 225 790.20 €**

Par conséquent, le Conseil municipal, après avoir délibéré

Décide d'adopter les conclusions de la réunion d'ouverture des offres.

Décide de retenir la PSE de l'entreprise VIALUM pour la réalisation de la rue des Graviers pour un montant HT de 47 610.50 € : **10 POUR , 1 CONTRE (JM FORTIER) et 1 ABSTENTION (C BRUNET)**

Décide de retenir l'entreprise VIALUM pour un montant total de travaux de 225 790.20 € TTC : **11 POUR et 1 CONTRE (JM FORTIER)**

Autorise Madame le Maire à engager les travaux

Autorise Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce programme de travaux

Dit que le mandatement se fera au 2315, section dépenses d'investissement au budget 2017

L'ordre du jour étant épuisé, Mme CHAVILLON lève la séance à 21H20

Marie-Christine CHAVILLON

Maire d'Auteuil-Le-Roi